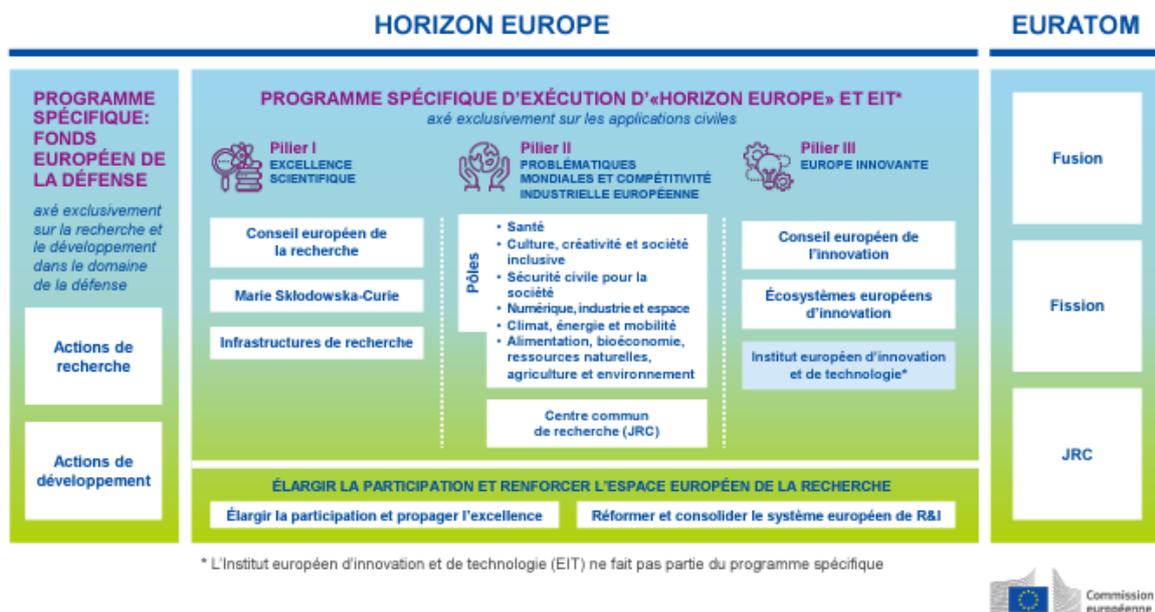


FONDS HORIZON EUROPE (HE)

Que finance le fonds Horizon Europe ?

Le programme Horizon Europe est le principal financement des projets de collaboration dans la recherche et l'innovation en Europe pour la période 2021-2027. C'est une « nouvelle génération » de partenariats européens et internationaux vis-à-vis des actions ciblées. HE comprend trois piliers axés sur les applications civiles :

- Pilier I: Excellence scientifique
- Pilier II : Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne
- Pilier III : Europe innovante



Sous quelles formes ?

Il s'agit des appels à projet. Le taux de subventions varie en fonction du type de projet, notamment :

- Actions de recherche et d'innovation (RIA) : financement jusqu'à 100% des coûts de projet. Cela inclut une nouvelle production ou une amélioration de technologie, solution, produit, processus ou service existants
- Actions d'innovation (IA) : financement jusqu'à 70% des coûts de projet. Cela comprend la planification / design de produits, services ou processus, tels que prototypage, testing, démonstration, mise à l'essai, validation de produits à grande échelle, première application commerciale
- Actions de coordination et de support (CSA) : financement jusqu'à 100% des coûts de projet. Ce volet vise à renforcer l'Espace Européen de la Recherche (EER) via harmonisation, diffusion des connaissances, sensibilisation, communication et réseautage, dialogues politiques, échange de bonnes pratiques
- Actions co-financées : l'UE finance entre 30 et 70% des coûts de projet. Ces programmes sont destinés à renforcer le partenariat public-privé

Pour quels bénéficiaires ?

Tous types d'organisations peuvent répondre aux appels à proposition HE à condition qu'elles aient une capacité opérationnelle et financière de réaliser les objectifs proposés.

Ce sont des entités légales publiques et privées : entreprises, universités, centres de recherche, associations (y compris des organisations internationales), autorités publiques locales, régionales et nationales, institutions culturelles et touristiques, PME, ONG, hôpitaux, associations de citoyens, associations professionnelles, ...

Sauf exceptions, les projets doivent être portés par des consortia d'au moins trois entités juridiques provenant de trois pays éligibles dans et hors UE. Au moins un des trois partenaires doit être basé dans l'UE.

Certains appels à projet demandent une participation des acteurs de différents niveaux, notamment, des utilisateurs finaux.

Quelles sont les procédures ?

Les candidatures doivent être introduites dans les délais prescrits sur le site de la Commission, de manière électronique dans le formulaire ad hoc.

Deux types d'informations :

- Volet A reprenant la description des partenaires, le détail du budget, les questions d'éthique et de sécurité,
- Volet B reprenant une description technique du projet suivant les critères d'évaluation (cfr. ci-dessous). La proposition doit tenir compte de la terminologie spécifique (eg. milestone, livrable, WP, etc.) proposée par la Commission européenne. Le tout est accompagné des explications détaillées, de plus, les informations utiles peuvent-elles être retrouvées dans la section « FAQ » relative à chaque appel en question

Les annexes ne sont plus nécessaires sauf quelques exceptions : projets liés à des essais cliniques, soutien financier prévu à des parties tierces, projets avec un haut degré de sécurité et/ ou d'éthique.

Les propositions sont examinées en fonction des critères suivants :

- Pertinence du projet / excellence (y compris méthodologie scientifique, publications des résultats du projet en Open Access etc.)
- Impact
- Qualité et efficacité du plan de travail
- Autres

Des règles spécifiques sont prévues en cas d'ex aequo.

Il n'y a pas de préfinancement. Il est donc indispensable d'avoir une capacité financière suffisante.

Le tout doit être rédigé en anglais dans un style lisible, accessible et imprimable. Le dossier ne doit pas dépasser 45 pages (en règle générale). Des renseignements supplémentaires pourront être demandés ultérieurement (validation du compte bancaire par exemple).

Qui est votre interlocuteur en Wallonie ?

- HE Pilier I : [NCP FNRS](#)
- HE Piliers II et III : [NCP Wallonie](#)
- Service public wallon Economie, Emploi, Recherche (SPW EER) : Didier FLAGOTHIER didier.flagothier@spw.wallonie.be
- [NCP fédéral BE \(BELSPO\)](#)

Un exemple de projet financé en Wallonie

[Sustainably and digitally driven hierarchical laser texturing for complex surfaces](#)

Source juridique

[Règlement \(UE\) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» et définissant ses règles de participation et de diffusion, et abrogeant les règlements \(UE\) no 1290/2013 et \(UE\) no 1291/2013 \(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE\)](#)

Contact WALMEET.EU

y.firsova@wbi.be

a.peeters@wbi.be